

Département de la Moselle

Arrondissement de Thionville

Nombre de conseillers élus

19

Conseillers en fonction

19

Conseillers présents

17

COMMUNE DE BOULANGE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2024/59

Séance du 30 septembre 2024 à 18h30

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Membres présents :

RICCI Roland, DAMARIN-SECRET Laëtitia, VIAL Audrey, DAL BROLLLO Henri, adjoints

ENNEN Caroline, GRUHN Marc, GRUN Rosana, GUERMANN Bernard, GUERMANN Laurence, LO PRESTI Carmelo, MUNIER Laurent, PIAZZA Thomas, RODICQ Francis, SAUSSE-SAVINI Delphine, STRACH Joana, WEBER Arnaud, conseillers municipaux

Procurations :

- DI BARTOLO Anne-Catherine, conseillère municipal a donné procuration à VIAL Audrey, adjointe
- SMANIOTTO Adrienne, conseillère municipale, a donné procuration à FALCHI Antoine, maire

Absent excusé : ./.

Secrétaire de séance : LO PRESTI Carmelo

XII/ GECT ALZETTE BELVAL – Sollicitation de délibération d'accord de principe quant à la participation au projet d'infrastructure cyclable sécurisée reliant Boulange – Ottange - Rumelange

Rapporteur : Mr le Maire

Par courrier en date du 17 juin 2024, réceptionné en mairie le 24 juillet 2024, Monsieur Philippe DESCHAMPS, Sous-Préfet de Thionville et Président du GECT Alzette Belval, nous informe du lancement d'une réflexion sur un projet d'infrastructure cyclable sécurisée reliant Boulange-Ottange-Rumelange. Ce projet, visant à encourager l'usage du vélo en lieu et place de l'automobile, se veut une réponse à la nécessité de renforcer les connexions entre les points d'intérêts du territoire : mairies, gymnases, écoles, gare, etc.

Il est précisé que la commune de Rumelange a déjà donné son accord de principe pour participer à ce projet. En conséquence, les élus sont invités à se prononcer sur leur soutien ou non à cette initiative, sachant que la réponse de chaque commune est attendue pour permettre la préparation d'une demande de subvention auprès du programme INTERREG en novembre 2024. Le caractère transfrontalier et stratégique du projet permet d'envisager un financement européen à hauteur de 40 % dans le cadre de la zone fonctionnelle INTERREG Alzette Belval.

Cependant, il convient de noter que, lors du bureau communautaire du 3 septembre dernier, il a été précisé que la CCPHVA ne prendrait en charge que les tronçons entre les panneaux de villes, laissant ainsi à la charge des communes la responsabilité financière des sections intramuros.

Motivations de la commune de Boulange :

1. **Absence de Priorité Locale :** Ce projet, bien que bénéfique sur le papier, ne constitue pas une priorité immédiate pour notre commune. D'autres projets, plus urgents, nécessitent notre attention.
2. **Incertitude Financière :** Le projet, tel que présenté, manque de détails précis concernant les coûts que notre commune devra supporter, notamment pour les tronçons intramuros. En l'absence de cette information, il est difficile de s'engager en toute responsabilité.

3. **Impact sur les Finances Communales** : La participation à ce projet entraînerait des dépenses supplémentaires pour notre commune, qui ne sont pas couvertes par les subventions INTERREG. Cet engagement pourrait limiter notre capacité à financer d'autres initiatives locales plus urgentes.

4. Tracé de la piste cyclable

Le tracé actuel de la piste cyclable soulève plusieurs préoccupations, notamment en raison, de son passage par le chemin menant de l'étang Bassompierre à Ludelage. Ce choix de tracé pose problème pour plusieurs raisons :

- **Accessibilité et sécurité** : en intramuros, le tracé comporte trop de bande cyclable tracé au sol sur un tronçon de départementale où circulent plus de 3500 véhicules/jour. La liaison entre Ludelage et Tressange pose la même problématique avec une circulation encore plus.
- **Difficulté du parcours** : sur un tronçon de 5 km entre Bure et Ottange le tracé présente un dénivelé de 2,5%, c'est un effort énorme à faire deux fois par jour afin de prendre un autocar pour se rendre au travail.
- **Préférence pour un tracé alternatif** : Les élus ont exprimé une préférence pour un tracé loisirs longeant l'autoroute A30 vers les chambres d'hôtes de Havange. Ce tracé alternatif présente plusieurs avantages, notamment une meilleure connectivité avec les infrastructures existantes de la CATPF, une meilleure sécurité pour les usagers car hors circulation de véhicules, et une intégration plus harmonieuse dans le paysage urbain et naturel.

En conclusion, il semble plus judicieux de réexaminer le tracé proposé afin de garantir une piste cyclable à la fois sécurisée, respectueuse de l'environnement, éloignée des sources de pollution automobile et en adéquation avec les attentes des élus et des habitants.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer et à émettre un avis soit favorable, soit défavorable, sur ce projet d'infrastructure cyclable reliant Boulange – Ottange – Rumelage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis défavorable sur le projet d'infrastructure de piste cyclable reliant Boulange – Ottange – Rumelange pour les motifs suivants : absence de priorité locale, incertitude financière, et impact négatif potentiel sur les finances communales.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Boulange, le 1^{er} octobre 2024

Le Maire,

Antoine FALCHI



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.